

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Band: [91] (2003)
Heft: 1475

Artikel: Des candidat-e-s se positionnent : quelle est leur vision ?
Autor: Joz-Roland, Emmanuelle / Herren, Mireille
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282599>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des candidat-e-s se positionnent

Quelle est leur vision ?

Que pensent les candidat-e-s aux élections fédérales de l'état actuel des assurances sociales et de l'Accord général sur la commercialisation des services ? Sont-elles et ils sensibles aux discriminations subies par les femmes ou celles-ci sont-elles justifiables à leurs yeux ? Quelques-un-e-s, partis et cantons romands confondus, répondent à nos questions.

PROPOS RECUEILLIS PAR EMMANUELLE JOZ-ROLAND ET MIREILLE HERREN



Catherine Favre,

Candidate du Jura bernois, liste femme du Parti radical

Que pensez-vous de l'abaissement des taux de conversion de la LPP, décrété notamment par la Winterthur, à 5,454 % pour les femmes et 5,835% pour les hommes ? Ne trouvez-vous pas cela injuste lorsque l'on sait que les femmes sont déjà minoritaires à avoir accès à la prévoyance professionnelle ?

Il faut d'abord préciser que ces diminutions ne toucheront que les taux qui convertissent le capital sur-obligatoire. Ce ne sont donc pas les femmes aux revenus les plus modestes qui souffriront de la baisse. Ensuite, cette baisse, inacceptable dans son principe, n'est pas un problème prioritairement «féministe». La différence des taux est minime et peut se justifier démographiquement et rationnellement. D'une part, les femmes ont le privilège de pouvoir se mettre à la retraite plus jeunes que les hommes et d'autre part, elles ont une espérance de vie supérieure à celle des hommes. Ceci explique cette légère différence. Les hommes et les femmes ne sont pas forcément égaux en tout et partout.

Il n'en reste pas moins que nous n'aurions jamais dû arriver à cette situation de baisse des taux de conversion. Le politique devrait peut-être surveiller plus les assurances privées ou tout au moins les autorités devraient mieux collaborer avec les institutions bancaires.

Enfin, si on considère la place des femmes dans le monde professionnel, il est clair qu'elle n'est guère favorable. Le système n'est pas adapté pour les femmes qui veulent concilier vie professionnelle et vie familiale.



DF

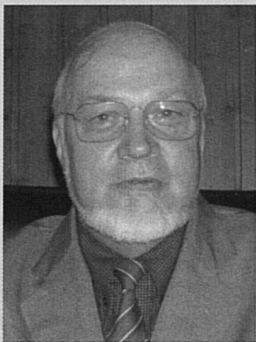
Véronique Barras,

Candidate socialiste valaisanne

Pensez-vous que la Suisse doit poursuivre des négociations dans le cadre de l'Accord général sur la commercialisation des services (AGCS) ? Pourquoi ?

Si des négociations doivent se poursuivre, ce n'est en tout cas pas dans le sens qu'elles prennent actuellement. Le manque de transparence qui entoure ces négociations et le fait qu'elles soient menées par la droite laissent présager le pire. Des privatisations et une libéralisation sauvage de secteurs tels que l'éducation, la santé ou encore l'agriculture vont créer des dommages aussi bien dans les pays du Sud que sous nos latitudes et cela, malgré une volonté de façade de ne pas brader tout, tout de suite !

Aujourd'hui, la Suisse et l'Union européenne ont dans ce domaine grosso modo les mêmes intérêts et les mêmes craintes à avoir face au rouleau compresseur nord-américain. Le problème au niveau des négociations, c'est que la Suisse, très isolée, a peu de poids pour les influencer et surtout, elle ne prend pas suffisamment en compte les revendications des organisations non gouvernementales, paysannes et syndicales. La principale tâche de ces différents mouvements est d'infléchir le cours des négociations en ramenant le bien commun au centre des préoccupations. D'abord en brisant le silence que les négociateurs actuels entretiennent soigneusement. Si les citoyen-ne-s étaient informé-e-s concrètement des ravages sur leur vie quotidienne que ce type d'accord peut avoir, sans doute la mobilisation serait-elle forte. Ensuite, en expliquant que, malgré les apparences, les décideurs à l'OMC ne sont pas les gouvernements. Ceux-ci ne sont en fait que les représentants de commerce des multinationales qui, elles, ont des intérêts éminemment contraires à la protection de l'environnement et au bien de la communauté. Que deviendront nos agriculteurs lorsque les préceptes libéraux seront appliqués ? Pourront-ils résister face à la concurrence des multinationales ? Et les consommateurs, seront-ils d'accord de manger ce que les grands producteurs auront décidé de cultiver et d'élever afin d'obtenir des profits maximums : organismes génétiquement modifiés (OGM), viande aux hormones et aux antibiotiques ? La faim dans le monde ne sera pas vaincue par l'accroissement de l'utilisation des OGM, mais par un partage équitable de notre production actuelle. Il est donc impératif de surveiller de près les négociations de l'AGCS et de rester vigilant-e face à des décisions qui nous concernent directement.



DR

André Francis Cattin,
Candidat vaudois, Union démocratique du centre

Est-ce que, comme l'UDC, vous êtes contre l'idée d'une assurance maternité ?

L'UDC est contre une assurance maternité parce que le parti estime que nous faisons déjà beaucoup pour le social et qu'en plus, cette assurance sera très profitable aux étrangers et on craint des abus de leur part. Mon expérience m'a démontré qu'en fait, si l'on fait participer l'employé et l'employeur à la charge de l'assurance maternité, on peut se trouver dans une situation pas moins confortable qu'en payant à une assurance une prime pour l'assurance maternité. Alors pourquoi ne pas essayer le même système au niveau fédéral, en mettant suffisamment de contraintes pour limiter les abus. Pour vous, mesdames, cela serait une petite revanche vis-à-vis de ceux qui ne veulent pas engager de femmes puisque les hommes paieront quand même la cotisation à l'assurance. Enfin, je pense qu'il ne faut pas toujours être « pour » ou « contre » quelque chose, il faudrait plutôt être contre l'utilisation abusive des droits sociaux.



Eva Fernandez,
candidate neuchâteloise, Parti ouvrier et populaire (POP)

Que pensez-vous de la 11^e révision de l'AVS telle qu'elle est prévue ; la trouvez-vous juste pour les femmes ?

La 11^e révision de l'AVS n'est pas seulement injuste, elle est inacceptable. Voilà plusieurs années, que les réformes de l'AVS se font au détriment des femmes et il n'en va pas autrement pour la 11^e révision, proposée actuellement. Déjà lors de la 10^e révision, les femmes ont dû avaler la pilule amère de la hausse de leur âge de retraite (de 62 à 64 ans) avec le sucre du splitting, du bonus éducatif et de la retraite flexible. On n'a pas encore mesuré parfaitement les effets du splitting et du bonus éducatif, que la droite cherche déjà à raboter les subventions pour la retraite anticipée, que la rente de veuve pourrait être supprimée et que l'on prévoit que l'âge de la retraite des femmes passera à 65, voire 67 ans.

C'est donc une révision qui (comme toujours) se fera sur le dos des plus démunis, et parmi eux, sur le dos des femmes.

Celles-ci sont fortement pénalisées : elles assument encore trop souvent la double journée de travail, leur rémunération reste encore entre 20 et 30% inférieure à celle des hommes et leur insertion et réinsertion sur le marché du travail restent encore difficiles. Le « service à la patrie » version masculine (le service militaire) est financé et reconnu alors que la version

féminine (la maternité et l'éducation des enfants) est encore considérée comme un « devoir » naturel des femmes. Et c'est au nom de l'égalité que les femmes devraient continuer d'être les premières victimes de la pauvreté en Suisse ?

A mes yeux, il n'y a qu'une réponse à apporter à cette 11^e révision de l'AVS : le référendum, puis le refus. J'espère que les femmes ne se laisseront pas bernier cette fois-ci et qu'elles utiliseront leur droit de vote pour refuser cette révision.



DR

Carmelo Laganà,
Candidat genevois,
liste jeunes des Jeunes démocrates-chrétiens

Que pensez-vous de la 11^e révision de l'AVS telle qu'elle est prévue ; la trouvez-vous juste pour les femmes ?

On peut certainement critiquer l'élévation de l'âge de la retraite à 65 ans autant pour les hommes que pour les femmes, mais la nouvelle révision de l'AVS ne prévoit-elle pas en parallèle une flexibilisation de l'âge de la retraite nettement plus avantageuse qu'à l'heure actuelle ? La 11^e révision de l'AVS prévoit que les taux de réduction appliqués lors de l'anticipation tiennent désormais compte autant de la situation financière de la personne concernée - autrement dit sa situation socio-économique - que des années d'anticipation. Ainsi, une personne dont le revenu annuel moyen est faible ne souffrira pas d'une réduction excessive (comme c'est le cas actuellement) due à une anticipation élevée. Et parallèlement, une personne qui a bien gagné tout au long de sa vie percevra une rente anticipée dont le pourcentage de réduction sera plus élevé. Il est donc vraiment question d'une retraite à la carte. Le grief que l'on peut néanmoins porter sur ce point de la révision est que cette dernière ne tient pas suffisamment compte de la branche économique de l'assuré. Dans le futur, il faudra également que la « pénibilité » du travail soit un facteur déterminant dans le nombre d'années envisageables pour pouvoir anticiper la rente.

Une autre critique importante est celle concernant les rentes de survivants. Si en 1997, la 10^e révision de l'AVS a instauré la rente de veuf, les chambres fédérales souhaitent désormais que les rentes de veuves s'alignent sur les dispositions prévues et appliquées pour les hommes. Certains s'insurgent contre cette mesure car elle défavorise le statut des femmes dont la situation financière n'est pas comparable à celle des hommes. Mais paradoxalement, ce sont ces mêmes personnes qui clament l'égalité des sexes ! Cette critique est également peu fondée car la 11^e révision prévoit un certain nombre de mesures qui vont des prestations complémentaires à des mesures de réinsertion professionnelle, des mesures qui visent à prendre en compte la situation des veuves actuelles et rendre ainsi cette égalité de traitement plus viable. •